

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix  
délibérative :

1

Conseillers représentés :

7

Total votants :

53

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FÉVRIER 2023 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 26 janvier 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 février 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE  
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON  
Pépita RODRIGUEZ à André DEBOST  
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON  
Monique DURAND-PRADAT à Sophie DELAIGUE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Atlantique DE LAVERNAY, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Tahar BOUANANE.

**Conseiller ayant voix délibérative :** Alain DESCOLS

**Secrétaire de séance :** Caroline GUELON

**BILAN ET MODIFICATION  
DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP-CP)  
N° 2018-01  
RELATIVE A LA CRÉATION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE**

**Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président**

**Vu** les articles L.2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

**Considérant** que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipements se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une autorisation de programme portant sur le projet de création d'une piscine intercommunale a été ouverte par délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018.

Cette AP, arrêtée à titre prévisionnelle à 12,8 millions d'euros par délibération du 17 décembre 2020, a été augmentée par délibération du 20 septembre 2022 et portée à : 13 585 115,74 euros avec une répartition des crédits de paiement au sortir de l'exécution 2022 (par délibération du 29 Novembre 2022) comme suit :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 368 716,00	500 000,00

Aussi, il convient de présenter le bilan de la consommation des crédits de paiement au 31/12/22 qui fait état d'une importante exécution financière de 6 000 678,81 euros parallèlement à la conduite des travaux.

C'est pourquoi, sur la base de l'exécution financière 2022 et dans le cadre de l'enveloppe ouverte au niveau de l'AP, il est proposé une nouvelle répartition prévisionnelle des crédits de paiement pour finir l'opération :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Crédits de paiement	3 573,89	308 959,53	1 006 963,52	5 396 902,80	6 000 678,81	868 037,19

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de l'autorisation de programme n° 2018-01 ainsi présenté et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'opération au sein de l'enveloppe de l'AP.

TOTAL VOTANTS : 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

1 Abstention : Jean-Michel LAVEST

Conseillers présents : 46

Pour : 52

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Caroline GUÉLON

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

